



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2020\_006

Objet : Vote du compte administratif - petr\_gevaudan

Séance du mardi 10 mars 2020

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Alain ASTRUC, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, René CONFORT, André CONSTAND, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Pierre LAFONT, Marcel MERLE

**Représentés :**

**Excusés :** Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Charles ARIENTE, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Bernard PINOT, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

**Absents :** Bernard BASTIDE, Jean-Pierre DELTOUR, Jean-Louis VAYSSIER

**Secrétaire de séance :** Marcel MERLE

*L'an deux mille vingt et le dix mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de POURQUIER Jean-Paul

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par POURQUIER Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 12/03/2020  
048-200078343-20200310-DE\_2020\_006-DE

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 595.50		42 624.99		44 220.49	
Opérations exercice	24 116.47	387.00	284 666.69	456 182.23	308 783.16	456 569.23
<b>Total</b>	<b>25 711.97</b>	<b>387.00</b>	<b>327 291.68</b>	<b>456 182.23</b>	<b>353 003.65</b>	<b>456 569.23</b>
Résultat de clôture	25 324.97			128 890.55		103 565.58
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>25 324.97</b>			<b>128 890.55</b>		<b>103 565.58</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>25 324.97</b>			<b>128 890.55</b>		<b>103 565.58</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MARVEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 11 / 03 / 20  
et publié ou notifié  
le 18 / 03 / 20

Certifié conforme,

A Marvejols, le 10 mars 2020



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère